



Compte rendu

de la séance du Conseil Municipal du 23 Décembre 2020

L'an deux mille vingt et le mercredi vingt-trois décembre à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte Marie s'est réuni exceptionnellement au « réfectoire l'Etoile », sur convocation effectuée en application de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous la présidence de **Madame TERMON Séverine, 1^{ère} Adjointe au Maire.**

Après l'appel des membres, la séance débute et les **29 membres** présents ont eu à statuer sur les points suivants :

01- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame CHINAMA Calixte-Rosette est désignée par le Conseil en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

02 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : M. JEANNE Thierry

Aucune observation n'étant formulée, le conseil **prend acte à l'unanimité** des décisions prises par le maire depuis la précédente séance, à savoir :

- **trois (3)** actes portant renonciation à l'exercice du droit de préemption :

- L'arrêté n° **368-2020/RA** en date du 23 Novembre 2020, portant sur le terrain constituant les lots n° 8 et 9 situé Cours de l'Alliance - Bourg -97230 SAINTE MARIE cadastré sous le n° 157 de la section AD et appartenant à Madame FERGE Gladys.
- L'arrêté n° **369-2020/RA** en date du 24 Novembre 2020, portant sur le terrain situé au lieudit Habitation Bonneville – 97230 SAINTE MARIE cadastré sous le n° 795 de la section K et appartenant à Monsieur FARRAUDIERE MICHEL.
- L'arrêté n° **397-2020/RA** en date du 15 Décembre 2020, portant sur le terrain situé Plaisance - Reculée - 97230 SAINTE MARIE cadastré sous le n° 1357 de la section Y et appartenant à Monsieur AUGUSTINE Bertin.

Arrivée de Mme LAUREAT Laura à 17 h15

03 – APPROBATION ET VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 01/2020

Rapporteur : M. MOGADE Franck

Le Conseil, par **29 voix pour**, décide :

- D'approuver la décision modificative n° 01/2020 au budget de l'exercice 2020, s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de **102 171,00 euros.**
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

04 – APPROBATION ETUDE PRE OPERATIONNELLE D'OPAH DU CENTRE BOURG DE SAINTE MARIE - PARTICIPATION FINANCIERE COMMUNALE

Rapporteur : Madame CHINAMA Calixte-Rosette

Le Conseil, par **29 voix pour**, décide :

- D'approuver le projet d'étude pré opérationnelle d'OPAH sur le Centre Bourg d'un montant de **67 657.35 € TTC** ainsi que le plan de financement indiquant la participation communale d'un montant de **9 353.55 € HT** et qui s'établit comme suit :

Plan financement Etude pré opérationnelle OPAH du centre bourg				
Dépenses		Subvention/Participation		
	62 357,00 €	ANAH	40%	24 942,80€
		CAP NORD	30%	18 707,10 €
		Commune	15%	9 353,55 €
		CTM	15%	9 353,55 €
TOTAL HT	62 357,00 €		100 %	62 357,00 €
TVA 8,5%				5 300,35 €
TOTAL TTC				67 657,35 €
Participation totale CAP Nord y compris TVA				18 707,10 € + 5 300,35 € = 24 007,45€

- D'attribuer tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature des actes nécessaires aux suites à donner à leur décision.

10 – QUESTIONS DIVERSES

Madame TERMON Séverine informe de la réunion qui s'est tenue hier à CAP NORD pour l'accompagnement des sinistrés, victimes des pluies diluviennes du mois de Novembre 2020.

Etaient présents : le Président de CAP NORD
les élus des communes sinistrées
la DEAL
le BRGM
la CTM
le Sous-préfet

Décisions :

- Mise en place d'un Comité de suivi le 30/12/2020
- Adhésion de la Présidente de l'Association des Sinistrés Samaritains au sein du Comité de suivi
- Engagement du Sous-préfet à faire venir un assureur
- Programmation visite sur site par le BRGM en vue constat terrain viable ou pas, vu le mouvement des sols et le refus de garantie par les assurances.

Madame TERMON remercie l'assemblée et les administratifs puis présente ses vœux de Joyeuses Fêtes.

Plus rien n'étant, la séance est levée à **17 h 30 mn**.

Fait à SAINTE MARIE, le 29 décembre 2020



P. Le Maire empêché
La 1^{ère} Adjointe

Séverine TERMON